

Chère et cher concitoyen(ne),

Concerne : informations sur la procédure de vaccination

Depuis le 15 mars 2021, la Région wallonne a lancé la vaccination de l'ensemble de population adulte. A cette fin, elle a chargé les communes d'une mission d'information. Vous trouverez donc ci-après quelques informations sur la campagne en cours.

1. Situation de la campagne de vaccination

La vaccination contre la COVID-19 progresse régulièrement et la première phase de la campagne touche à sa fin. Prévue pour offrir la vaccination à des groupes-cibles, cette première phase a consisté à vacciner le personnel et les résidents des maisons de repos et de soins, les institutions collectives de soins, le personnel des hôpitaux, et la première ligne de soins et d'aide à domicile.

Maintenant, c'est l'ensemble de la population adulte de Wallonie qui sera progressivement appelée à se faire vacciner en suivant un ordre de priorité essentiellement basé sur l'âge en commençant par les plus âgés. Ceci est conforme au plan de vaccination adopté conjointement par tous les ministres de la santé publique du pays.

2. Invitation à la vaccination

Vous serez invité(e), chacune et chacun à votre tour, à prendre rendez-vous pour vous faire vacciner.

Cette invitation vous parviendra toujours par un courrier postal. Si vos données électroniques sont connues du registre national, vous recevrez également votre invitation par e-mail et/ou SMS.

Ces invitations commenceront en mars et s'étaleront jusqu'à l'été.

Vous serez invité(e) à choisir librement de vous faire vacciner en vous connectant sur le site indiqué dans le courrier/courriel/SMS d'invitation. Vous pourrez choisir le lieu, la date et l'heure qui vous convient. Si vous n'arrivez pas à vous inscrire, ou que la plateforme informatique vous est inaccessible, vous pouvez prendre rendez-vous au n° (Vert) 0800 45019.

- ⇒ Vous souhaitez vérifier, modifier ou compléter vos informations de contact au registre national et ainsi assurer en plus d'un courrier d'invitation, un envoi par e-mail et/ou SMS ? Vous gérez ces données vous-mêmes via mon dossier -> <https://www.ibz.rn.fgov.be/fr/registre-national/mon-dossier> ou via notre service population.
- ⇒ Vous avez reçu une invitation alors que vous êtes déjà vacciné(e) ? Les interférences n'étant pas toujours évitables, si malgré tout vous deviez recevoir une convocation alors que vous êtes déjà vacciné, n'en tenez pas compte.

⇒ Vous ne souhaitez pas vous faire vacciner ? Vous pouvez indiquer que vous ne souhaitez pas de vaccin aussi bien via le lien dans l'invitation que via le numéro de téléphone qui se trouve dans l'invitation et ainsi libérer une place. Cette décision est définitive. Vous ne recevrez plus de nouvelle offre pour vous faire vacciner dans le cadre de cette campagne de vaccination gratuite 2021.

La vaccination est gratuite et volontaire, chaque citoyen est libre de se faire vacciner ou non, pour lui-même et pour les autres.

3. Se rendre au centre de vaccination

Vous pouvez choisir votre lieu de vaccination. Le centre de vaccination le plus proche pour les habitants de Saint-Hubert est le centre de Libramont- Chevigny.

Vous pouvez vous rendre seul(e) au centre ou vous faire accompagner par un proche.

Les lignes TEC sont gratuites pour aller de votre domicile au centre de vaccination et en revenir, sur présentation de votre convocation et de votre date de rendez-vous.

Si vous rencontrez un problème de mobilité pour vous rendre au centre de vaccination, nous vous invitons à contacter la locomobile (taxi social partenaire de la Ville) au 0800/25.115. La Ville assure également si nécessaire une aide en terme de mobilité (contact : 061/26.09.66).

Votre situation de santé ne vous permet pas de vous déplacer ? Contactez votre médecin traitant.

Pour plus d'informations, contactez votre médecin-traitant ou surfez sur :

- <https://jemevaccine.be>
- <https://covid.aviq.be/fr/vaccination-covid-19-informations>
- <https://info-coronavirus.be>

Le vaccin est une arme essentielle pour combattre la pandémie actuelle. L'objectif de la Santé Publique est qu'au moins 70% de la population se fasse vacciner, à l'exception des moins de 18 ans qui ne seront pas appelés actuellement à se faire vacciner et les personnes chez qui la vaccination est contre-indiquée, ce qui est très rare.

Dans l'espoir que ces informations vous soient utiles et en restant à votre disposition, nous vous prions de croire, chère concitoyenne, cher concitoyen, à nos sentiments les plus cordiaux.

Jean-Luc HENNEAUX
Bourgmestre